

## Demande de candidature à une bourse académique de l'Hôtel-Dieu de France pour le programme de Licence à la FSI

### 1. Informations personnelles *(Merci de remplir les champs suivants)*

- **Nom** : .....
- **Prénom (M., Mlle, Mme)** : .....
- **Prénom du père** : .....
- **Prénom et nom de jeune fille de la mère** : .....
- **Date de naissance** : .....
- **Lieu de naissance** : .....
- **Pays de naissance** : .....
- **Nationalité** : .....
- **Téléphone** : .....
- **Courriel** : .....
- **Numéro de dossier d'admission à l'USJ** : .....

### 2. Pièces à joindre au dossier de candidature

- Une **lettre de recommandation** rédigée par un enseignant de la classe terminale avec qui vous avez suivi un cours.
- Une **lettre de motivation** présentant votre intérêt pour les sciences infirmières et les raisons pour lesquelles vous sollicitez cette bourse.

### 3. Envoi de la candidature

Envoyez votre demande de candidature, accompagnée des deux lettres **signées et scannées**, à l'adresse suivante : [fsi@usj.edu.lb](mailto:fsi@usj.edu.lb)

### 4. Conditions d'éligibilité à la bourse

- Avoir obtenu une moyenne **égale ou supérieure à 12/20** durant l'ensemble de la scolarité secondaire.
- **Ne pas être bénéficiaire d'une aide scolaire accordée aux enfants** ayant des membres de l'Armée libanaise, de la Sûreté générale ou des Forces de sécurité intérieure. Ces aides **ne sont pas cumulables** avec la bourse de la FSI.
  - En cas d'éligibilité à deux aides, les familles devront **choisir une seule bourse** et en informer la Faculté.
  - Les parents concernés devront également déclarer leur choix auprès des **instances étatiques** compétentes.

### 5. Procédure d'évaluation des demandes et engagement contractuel

Les demandes seront étudiées par une commission composée de représentants de la Faculté des sciences infirmières de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth et de l'Hôtel Dieu de France (HDF). L'étudiant sera informé de la décision par courriel. En cas d'acceptation, des conditions spécifiques pourront être requises, notamment la signature d'un contrat entre l'HDF et l'étudiant, précisant les engagements réciproques sur une période déterminée.